



Commission d'urbanisme
Service des procédures/préavis
et de l'information (SPI)
Case postal 224
1211 Genève 8

Genève, le 30 novembre 2021

N/réf. JPJ/sw

Commission d'urbanisme
Rapport d'activité législature 2018-2023
3^{ème} année
1^{er} décembre 2020 – 30 novembre 2021

I. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1 de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009 (LCOF; A 2 20);
- Article 5, alinéa d du règlement sur les commissions officielles du 10 mars 2010 (RCOF; A2 20.01)
- Articles 1 à 3 de la loi sur les commissions d'urbanisme et d'architecture du 24 février 1961 (LCUA; I 1 55)
- Articles 1 à 3 & 8 à 10 du règlement sur les commissions d'urbanisme et d'architecture du 19 juin 1974 (RCUA; I 1 55.03)

II. Compétences de la commission

La commission a pour mission de donner son avis au département du territoire et de lui présenter des suggestions sur tous les problèmes généraux que pose l'aménagement du canton et plus particulièrement sur les projets de modification de zones, de plans directeurs, de plans localisés de quartier et sur les projets des infrastructures de transport d'une certaine importance.

III. Activités de la commission

La commission s'est réunie en séance ordinaire 16 fois au cours de l'exercice passé.

Elle a eu à se prononcer principalement sur l'application de la LGZD et de la LaLAT qui visent à l'élaboration et l'adoption de plans d'affectation du sol et sur des requêtes en autorisation pour lesquels des lois et règlements requièrent un préavis de la commission ou sur demande de la Commission d'architecture.

Lors de l'exercice 2020-2021, la commission a traité 76 dossiers.

Elle a émis 50 préavis portant sur les dossiers qui lui ont été soumis, à savoir :

- 29 demandes définitives (DD)
- 2 démolitions (M)
- 2 demandes de renseignement (DR)
- 4 modifications de limites de zones (MZ)
- 8 plans localisés de quartier (PLQ)
- 2 abrogations de plan localisé de quartier (PLQ)
- 3 plans directeurs de zone industrielle et artisanal (PDZIA)

Parmi ces préavis, 15 ont été élaborés en séance, 3 en délégation et 32 par la présidence.

Elle a également préparé 25 avis hors procédure formelle dont :

- 1 avant-projet de demande définitive (DD)
- 11 avant-projets ou version intermédiaire de plan localisé de quartier (PLQ)
- 1 avant-projet de plan directeur de zone industrielle et artisanal (PDZIA)
- 1 cahier des charges pour la révision d'un plan directeur communal (PDCCom)
- 9 études
- 2 outils de planification

Parmi ces avis de consultation, 16 ont été élaborés en séance et 9 en délégation.

Un dossier lui a été présenté pour information.

Enfin, des délégués de la commission sont nommés dans la Commission consultative d'architecture (CA) et la Commission consultative cantonale pour l'aménagement du territoire (CAT) et ont participé au groupe de suivi de la mise en place des stratégies de densification des zones 5 sans MZ.

IV. Secrétariat de la commission

Le secrétariat de la commission est assuré par M. Simon Wermelinger, chef du Service des procédures/préavis et de l'information (SPI), rattaché à la direction administrative et financière de l'Office de l'urbanisme (OU).

Il effectue les missions suivantes :

- préparation des séances avec la présidence ;
- mise à disposition des commissaires de dossiers pour les séances ;
- élaboration des projets de PV, de préavis et d'avis de consultation avec la présidence.

V. Frais de la commission

A. Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)

51'829 CHF

B. Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)


15'904 CHF

C. Corrections d'examens écrits et examens oraux (art. 26 RCOF)

Néant.

D. Remboursement de frais (art. 28 RCOF)

Néant.



M. Jean-Paul Jaccaud
Président de la commission